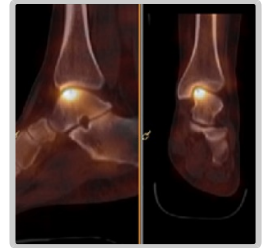




Scintigraphie Osseuse

L'examen de scintigraphie des os et articulations

C'est un examen qui reflète de façon sensible la réaction d'un os ou d'une articulation grâce au "radiotraceur" injecté au préalable.



A quoi ça sert ?

C'est un examen très sensible qui permet de détecter des zones d'activité anormales des os et articulations. Cette technique est utilisée pour des bilans rhumatologiques, traumatologiques ou cancérologiques.

Quelle est la durée de l'examen ?

L'examen dure vingt minutes, le plus souvent sur deux périodes espacées de trois à quatre heures.

Comment se passe l'examen ?

Premier horaire :

Après avoir été accueilli(e) par les secrétaires du service, vous serez pris(e) en charge par un manipulateur radio qui vous fera une injection intraveineuse. Il n'y a pas d'effet secondaire particulier. Pendant que le produit injecté va se fixer sur le squelette, il est possible de réaliser (selon les besoins) une première série d'images, pendant quelques minutes. Vous pouvez ensuite quitter le service, pendant quelques heures.

Deuxième horaire :

Vous revenez au service pour faire vos images. Cette partie dure environ 20 à 30 mn, et comporte des clichés de l'ensemble du squelette, éventuellement complétés d'images centrées sur les zones anormales et d'un scanner. Vous êtes allongé sur le dos et l'appareil s'approche de vous sans vous toucher, puis se déplace pour effectuer les différentes images.

Une fois l'examen terminé, les résultats vous sont donnés par le médecin.



Comment se préparer à l'examen ?

Il n'est pas nécessaire d'être à jeûn ou de modifier son traitement. Vous devez apporter tous les documents médicaux en votre possession (radios, prise de sang, courriers, compte rendus opératoires...).

Et après l'examen ?

Il n'y a pas de réactions allergiques, ni de somnolences suite à ce type d'examen.

Il vous est conseillé de bien boire afin d'éliminer rapidement le produit qui vous a été injecté (celui-ci disparaît en quasi-totalité au bout de 24h).

Vous devrez revoir votre médecin pour décider de la suite à donner à votre dossier en fonction des résultats de la scintigraphie.

Est-ce dangereux ?

L'examen est contre-indiqué chez la femme enceinte en raison de la grande fragilité du fœtus.

Pour les autres patients, l'examen n'est pas dangereux car le produit utilisé n'émet qu'une faible quantité de rayonnements, qui irradient peu les tissus. De plus, les niveaux de rayonnements utilisés sont toujours calculés au plus juste pour chaque patient, dans un souci permanent de radioprotection. Enfin, tous les examens intègrent le système de traçabilité du service. Les machines sont entretenues régulièrement, leur bon fonctionnement est vérifié chaque jour.

Il n'y a pas d'effet secondaire ou d'allergie.

Comment prendre rendez-vous ?

Par téléphone auprès du secrétariat au **03 26 77 27 77**, ou sur place au service de Scintigraphie de Courlancy.

Deux horaires vous sont donnés : l'un pour l'injection, l'autre pour les images.

